L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 2 NOVEMBRE 1892

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE - Pharmacie faisant bonnes affaires. S'adresser O. LeBesque, 150 Exchange Alley. 1nov—1m

A LOUER.

A VENDRE—Au Stock Landing, un lot de vaches de choix, Jersey, Durham et Devon; quelques unes fraîches laitières, d'autres sur le point de vêler. Quiconque désirerait quelque chose d'extra peut être pourvu par B. F. Newell, Stock Landing. 19oct—

DEMANDES.

Demande—Une femme pour faire la cuisine. Ouvrage facile. 131, Esplanade. 30 oct—2t

ON Demande immédiatement de bons repasseurs pour effets d'hommes. S'adresser à la teinturerie F. Ranlen, 33 Bourbon. 25 oct—7t

ON demande—Un garçon de théâtre pour l'Opéra français. 13 oct—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Annie E. Firth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,388—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Wm E. Wilcot, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
1er nov—1 5 10

Succession de David D. Withers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,392—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu David D. Withers, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
26 oct—26 29—nov 4

Succession de John W. Glenn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,605—Division B—Attendu que Mme Mary P. Glenn, Miltenberger, femme de Charles A. Miltenberger, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécution testamentaire dative et d'administration dans la succession de feu John W. Glenn, décédé, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
26 oct—26 29—nov 2

D'Amico, Sidell & Lewis vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,367—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par S. D'Amico, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 oct—28 29—2 nov

Succession de John Welsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,057—Division E—Attendu que Mary A. Welsh, veuve de John Welsh a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Welsh, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 oct—28 29—2 nov

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,062, Division E—Peter Joeckel vs ses créanciers—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire Peter Joeckel est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ernest Rosan, notaire en cette ville, le MARDI, 22me jour de novembre 1892, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération l'affaire soumise dans cette pétition; dans le but d'accepter la cession ou la remise des biens de l'insolvable; dans le but de voter sur la décharge de dettes demandée par lui; dans le but d'élire un syndic et dans le but de considérer telles autres affaires qui pourraient être amenées devant la dite réunion; il est de plus ordonné que Lamar C. Quintero, Esq., de cette ville, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents de l'insolvable, et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne ou les biens du dit insolvable soient et sont par le présent suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1892.
Signé: GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27oct—3f au 29 nov

J. C. Evrich vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,053—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par F. F. Hassell, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour:
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 oct—27—nov 1 5

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 34,746—J. C. Potthast vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de J. C. Potthast soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, en cette ville, commençant le MERCREDI 9 novembre 1892, à 11 heures A. M., pour fixer les termes et conditions pour la vente de la propriété appartenant au plaignant et située dans la paroisse St-Tammany, dans cet Etat.
Nlle-Orléans, 26 septembre 1892.
Signé GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 sept—3 fois au 9 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,030 — Division D—Geo. W. Howard vs ses créanciers. — Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Geo W Howard soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, Esq. notaire public, à son bureau, dans le Morris Building, coin des rues Camp et Canal, en cette ville, commençant le LUNDI 7me jour de novembre 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1892.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, maintenant absent sur un congé.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21 oct—3 fas 7 nov

FOR DYSPEPSIA,
Indigestion, and Stomach disorders, use BROWN'S IRON BITTERS.
All dealers keep it, $1 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Goëlette Adele Thackara, Bowen...expéd. 12 oct
Steamship New Orleans, Betts...parti 26 oct
Steamship Graffin, Henkein...expédié 22 oct
Steamship El Sol, Quick...parti 29 oct
Steamship Niagara, Burley...parti 29 oct
Steamship Morgan City, Brown...parti 28 oct
Steamship Chalmette, Morgan...parti 1er nov
Steamship Knickerbocker, Halsey...parti 2 nov
PHILADELPHIE.
Goëlette Henry Lippitt...expédiée 24 oct
Goëlette Wm J Lermond, Hupper...expé. 26 oct
HARTLEPOOL.
Steamship Quantock...parti 15 oct
LIVERPOOL.
Steamship Nicaraguan, Winder...parti 17 sept
Steamship Darien, Wrake...parti 22 sept
Steamship Vesta, Corbishley...parti 14 oct
Steamship Bernard Hall, Edwards...parti 15 oct
Steamship Counsellor, Jones...parti 7 oct
Steamship Northgate...parti 14 oct
Steamship Engineer, Wood...parti 7 oct
Steamship Yucatan, Highton...parti 20 oct
Steamship Cuban, Coward...parti 21 oct
Steamship Inventor, Black...parti 22 oct
Steamship Floridian, Wrake...parti 12 oc
LONDRES.
Barque Hans, Dahlberg...partie 16 oct
Steamship Sobraon, Morgan...parti 21 oct
SWANSEA.
Steamship Persian Prince...parti 20 oct
LIMERICK
Barque Francisco, Manson...partie 6 sept
HAVRE
Steamship Marseille, Grandillon...parti 5 oct
ANVERS
Steamship Dupuy de Lome, Dechaille...parti 3 sept
BREME.
Steamship Marsala, Tate...parti 12 oct
Steamship Olbers, Haddy...parti 19 oct
HAMBOURG.
Steamship Hungaria, Woerpel...parti 12 oct
Steamship [illegible], Burmeister...parti 22 sept
SUNDERLAND.
Steamship Langham...parti 10 oct
RIO DE JANEIRO
Navire [illegible]...parti 23 sept
ST-VINCENT. — AP DE VERDE.
Steamship York, [illegible]...parti 22 octobre
Steamship [illegible]...parti 22 oct
BARCELONE.
Steamship [illegible]...parti 26 oct
CARDIFF.
[illegible]...parti 3 oct
[illegible]LAC.
Steamship [illegible] Lome, Dechaille...parti 11 sep
TRIESTE.
[illegible]...partie 1er juin
LAS PALMAS
[illegible]...parti 14 octobre
MALAGA.
[illegible]...parti 10 oct
[illegible]...partie 29 octobre

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 1er NOVEMBRE—CLASSE No [illegible]
Tirage de 4 heures P. M.

67 20 66 34 24 14 63 7 48 24 52 29 43

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 1er novembre 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.
[illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
W. L. Cabell
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 NOVEMBRE 1892

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000, ...	20,000
1 Lot de..	10,000, ...	10,000
1 Lot de..	5,000, ...	5,000
2 Lots de..	2,500, ...	5,000
5 Lots de..	1,000, ...	5,000
25 Lots de..	300, ...	7,500
100 Lots de..	200, ...	20,000
200 Lots de..	100, ...	20,000
300 Lots de..	60, ...	18,000
500 Lots de..	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit...	$10,000
100 Lots de...	$60, ...	6,000
100 Lots de...	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit...	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980
2,434 Lots se montant à...		$265,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5 Deux-Cinquièmes $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance de les lots annoncés.

Proclamation.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, Hôtel de Ville, 27 octobre 1892.

Conformément aux dispositions de l'acte No Quatre (4) de la session extraordinaire de 1877, Assemblée Générale de la Louisiane, les limites des WARDS, les PRECINCTS d'élection qui y sont renfermés, et les bureaux respectifs d'élection dans chaque Precinct, pour l'élection qui doit avoir lieu en cette ville, MARDI 8 NOVEMBRE 1892 sont ici désignés officiellement par avis public, et proclamation publique en est faite comme suit:

Premier District Congressionnel.

Limites des Precincts et situation des Polls:

TROISIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à la rue Magazine, de Canal à Julia; 34 rue [illegible].
Deuxième Precinct—De Magazine à Carondelet, de Canal à Julia; Maison de Cour, rue Camp, près Lafayette.
Troisième Precinct—De Carondelet à Dryades, de Canal à Julia; 183 rue Poydras.
Quatrième Precinct—De Dryades à Bassin, de Canal à Julia; 80 rue Sud Rempart.
Cinquième Precinct—De Bassin à Liberté, de Canal à Julia; 290 rue Commune, ou Avenue Tulane.
Sixième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Julia; rues Lafayette et Magnolia.
Septième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Canal; 357½ rue Commune, ou avenue Tulane.
Huitième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Julia; 63 rue Howard, entre Poydras et Perdido.
Neuvième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Canal; coin Palmyre et Roman.
Dixième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à Julia; 491 avenue Tulane.
Onzième Precinct—De Broad à Metairie Road, de Canal à Julia; 568 1/2 rue Canal, près White.

QUATRIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Dauphine, de Canal à St-Louis; Bienville, entre Royale et Bourbon.
Deuxième Precinct—De Dauphine à Tremé, de Canal à St-Louis; 43 Bourgogne.
Troisième Precinct—De Tremé à Claiborne, de Canal à St-Louis; 46 Robertson, coin Bienville
Quatrième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Canal à St-Louis; 310 Bienville, coin Derbigny.
Cinquième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à St-Louis; 462 Bienville, entre Tonti et Rocheblave.
Sixième Precinct—De Broad au Lac Pontchartrain, et de la rue du Canal et Nouveau Canal au Canal Orléans et la rue St. Louis; Bienville et White.

CINQUIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, de St-Philippe à St-Louis; 45 rue Ste-Anne, près Chartres.
Deuxième Precinct—De Royale à Bourgogne, de St-Philippe à St. Louis; coin St. Pierre et Dauphine.
Troisième Precinct—De Bourgogne à Marais, de St-Philippe à St-Louis; coin Rempart et St-Pierre.
Quatrième Precinct—Du Marais à Derbigny, de St-Philippe à St-Louis; Robertson, entre Ste-Anne et Orléans.
Cinquième Precinct—De Derbigny à Miro, de St-Philippe à St-Louis; coin Prieur, et St-Pierre.
Sixième Precinct—De Miro au Lac Pontchartrain, et de la rue St-Louis au Canal d'Orléans au Bayou St-Jean et de la rue St-Philippe; coin Rocheblave et Ste Anne.

SIXIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, d'Esplanade à St-Philippe; 12 rue Hôpital.
Deuxième Precinct—De Royale à Remparts, d'Esplanade à St-Philippe; 90 Quartier, coin Bourbon.
Troisième Precinct—De Remparts à Claiborne, d'Esplanade à St-Philippe; coin Chemin du Bayou et Villeré.
Quatrième Precinct—De Claiborne à Galvez, d'Esplanade à St-Philippe; coin Claiborne et Ursulines.
Cinquième Precinct—De la rue Galvez au Bayou St-Jean, et d'Esplanade à St-Philippe; 443 rue Hôpital.

SEPTIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Bourgogne, des Champs-Elysées à Esplanade; coin Français et Chartres.
Deuxième Precinct—De Bourgogne à Marais, de Champs-Elysées à Esplanade; coin Français et Remparts.
Troisième Precinct—De Marais à Célestine, des Champs-Elysées à St-Antoine; coin Français et Claiborne.
Quatrième Precinct—De Marais à Célestine, de St-Antoine à St Bernard; coin Robertson et Annette.
Cinquième Precinct—De Marais à Galvez, de St-Bernard à Esplanade; 264 Nord Claiborne, entre Laharpe et Colombus.
Sixième Precinct—De Galvez et Célestine à Broad et le canal Marigny, des Champs-Elysées à Esplanade; Rocheblave et Laharpe.
Septième Precinct—D'Esplanade, Broad et le canal Marigny au Lac Pontchartrain; Grande Route St-Jean et Chemin du Bayou.

HUITIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette; Mandeville et Decatur.
Deuxième Precinct—De Royale à St-Claude, des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette; coin Marigny et Dauphine.
Troisième Precinct—De St-Claude à Robertson, de Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; rue Villeré, entre Mandeville et Marigny.
Quatrième Precinct—De Robertson à la Promenade Florida, de Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; coin Champs Elysées et Derbigny.
Cinquième Precinct—De la promenade de la Floride au Lac Pontchartrain, des Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; coin des rues Champs-Elysées et Colombus, Mittelberg.

NEUVIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Claude, de Lafayette à Clouet; St-Ferdinand et Royale.
Deuxième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Clouet à Pauline; rue Dauphine près Elmire; Thomas's Hall.
Troisième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Pauline à Pologne; coin Barthélemy et Rampart.
Quatrième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Pologne à la ligne inférieure; Avenue Jourdan et Dauphine.
Cinquième Precinct—De St Claude à la Promenade Florida, de l'Avenue Lafayette à Pologne; coin Urquhart et Clouet.
Sixième Precinct—De la rue St-Claude le long de la rue Pologne à la Promenade Florida, de là le long de la Promenade Florida à l'Avenue du Peuple et de là au lac Pontchartrain, le long du lac Pontchartrain aux Rigolets, à travers les Rigolets au lac Borgne, du lac Borgne au Bayou Bienvenu et au Fisherman's canal, de là à la Promenade Florida, de la Promenade Floride, à Lower Line, Lower Line à St-Claude et St-Claude à Pologne; coin St-Claude et Mathilda.

QUINZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Verret et du fleuve à Market; coin Verret et Alix.
Deuxième Precinct—De Verret à l'avenue Verret, et du fleuve à Market; rue Alix, près Vallette.
Troisième Precinct—De la rue Market à la ligne de division entre les paroisses d'Orléans et de Jefferson et du fleuve à Verret; 32 rue Madison.
Quatrième Precinct—De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier et du fleuve à la ligne de paroisse; avenue Thayer, près Patterson.
Cinquième Precinct—De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne de division de la propriété de Mme E. Lewis et du Couvent des Ursulines; Lees Lane—chez Mme S. M. Lewis.
Sixième Precinct—De la ligne de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines à la ligne des paroisses d'Orléans et Plaquemines, et du fleuve aux paroisses d'Orléans et Jefferson; chemin du raccourci—Baptist Church.

Second District Congressionnel.

Limites des Precincts et situation des Polls.

PREMIER WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Thalie à Felicity; coin Orange et Tchoupitoulas, Pat Burke's.
Deuxième Precinct—De St-Thomas à Constance, de Thalie à Felicity; coin Robin et Annonciation, chez Mme Christina.
Troisième Precinct—De Constance à Prytania, de Thalie à Felicity; Orange et Constance, chez Michael Corbitt.
Quatrième Precinct—De Prytania à Carondelet, de Thalie à Felicity; 451 Avenue St-Charles, chez Wm W Hodgins.
Cinquième Precinct—De Carondelet à Franklin, de Thalie à Felicity; 224 rue Melpomène, chez A. Olstein's.
Sixième Precinct—De Franklin à Claiborne, de Thalie à Felicity; 287 rue Locust, chez A. Venezia's.

DEUXIEME WARD

Premier Precinct—Du fleuve à Annonciation et Tchoupitoulas, de Julie à Thalie; 64 rue St-Joseph.
Deuxième Precinct—D'Annonciation et Tchoupitoulas à Camp, de Julie à Thalie; rue Magazine, près Calliope.
Troisième Precinct—De Camp à Baronne, de Julie à Thalie; avenue Howard et Carondelet.
Quatrième Precinct—De Baronne à Franklin, de Julie à Thalie; Erato, entre Dryades et Baronne; terrain de ville.
Cinquième Precinct—De Franklin à Locust, de Julie à Thalie; 317 rue Clio.
Sixième Precinct—De Locust à l'avenue Carrollton, de Julie à Thalie; coin Erato et Locust.

DIXIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Félicité à Première; poste de police, Rousseau, entre Jackson et Philip.
Deuxième Precinct—De St-Thomas à Annonciation, de Félicité à Première; 147 Joséphine.
Troisième Precinct—De Annonciation à Magazine, de Félicité à Première; Joséphine et Laurel.
Quatrième Precinct—De Magazine à St-Charles, de Félicité à Première; Prytanée entre les rues St-André et Joséphine.
Cinquième Precinct—De St-Charles à Remparts, de Félicité à Première; Joséphine et Dryades.
Sixième Precinct—De Remparts à Howard, de Félicité à Première; Joséphine, coin Liberté.
Septième Precinct—De Howard au point de la rue Tonti, de Félicité à Première; rues Joséphine et Freret.

ONZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Chippewa, de Toledano à Première; 17 rue Washington ou avenue, entre St-Thomas et Tchoupitoulas.
Deuxième Precinct—De Chippewa à Laurel de Toledano à Première; 86 avenue Washington, entre Annonciation et Laurel.
Troisième Precinct—De Laurel à Magazine, de Toledano à Première; 118 avenue Washington, près Constance.
Quatrième Precinct—De Magazine à Prytanée, de Toledano à Première; coin Coliseum et avenue Washington.
Cinquième Precinct—De Prytanée à Dryades, de Toledano à Première; 234 1/2 rue Washington, ou avenue.
Sixième Precinct—De Dryades à Liberté, de Toledano à Première; 334 rue Washington avenue.
Septième Precinct—De Liberté au canal Melpomène, à la pointe, de Toledano à Première; avenue Washington, entre Magnolia et Locust.

DOUZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de Toledano à l'avenue Napoléon; rue [illegible], entre Jersey et Laurel.
Deuxième Precinct—De Laurel à Camp, de Toledano à l'avenue Napoléon; Magazine et Marengo.
Troisième Precinct—De Camp à Broad, de Toledano à l'avenue Napoléon, St-Charles et Milan.

TREIZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; coin Tchoupitoulas et Valence.
Deuxième Precinct—De Laurel à Prytanée, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; coin Magazine et Valence.
Troisième Precinct—De Prytanée à Broad, de [illegible]

[illegible] ward; rue Edmond, près St-George.

SEIZIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Charles, et de Lowerline à l'avenue Carrollton; 49 rue Burdette.
Deuxième Precinct—De St-Charles à [illegible], et de Lowerline à l'avenue Carrollton; 79 rue Hampson.

DIX-SEPTIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Cinquième, de l'avenue Carrollton à Upperline; coin [illegible].
Deuxième Precinct—De Carondelet à Cinquième, de l'avenue Carrollton à Upperline; coin [illegible].
Troisième Precinct—[illegible]
JOHN FITZPATRICK, Maire.
30 oct—

Avis d'élection.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 6 octobre 1892.

EN vertu et sous l'autorité d'une proclamation lancée par Son Excellence Murphy J. Foster, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée le 22 septembre A. D. 1892, ordonnant qu'une élection soit tenue le

Mardi, huitième jour de novembre A. D. 1892,

(ce jour étant le mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi, dans le but suivant, à savoir:

1° Pour élire, par un ticket général, Huit Electeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis, dont deux seront pour tout l'Etat (le State at large) et six pour les six districts électoraux de cet Etat.

2° Pour élire Six Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au Cinquante-troisième Congrès des Etats-Unis, qui seront élus par les électeurs qualifiés des divers Districts Congressionnels, respectivement, pour le terme de deux ans, à partir du quatrième jour de mars A. D. 1893.

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu conformément à l'Acte No 58 de la Session Extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le

Mardi, huitième jour de Novembre A. D. 1892,

(ce jour étant le mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi, dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans aux endroits où sont établis les polls désignés par le gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but de voter pour les officiers mentionnés ci-après, ainsi qu'il est pourvu dans la proclamation mentionnée ci-dessus, à savoir:

1° Par le ticket général Huit Electeurs pour le Président et Vice-Président des Etats Unis, dont deux seront pour représenter l'Etat (le State at Large) et six pour représenter les six districts électoraux de cet Etat, à savoir: Un Electeur pour le Premier District, composé des paroisses Plaquemines, St-Bernard et du Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans.

Un Electeur pour le Second District, composé du Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix-septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste et St-Jacques.

Un Electeur pour le Troisième District, composé des paroisses Iberville, Ascension, Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, Ibérie, St-Martin, Lafayette, Vermilion, Cameron et Calcasieu.

Un Electeur pour le Quatrième District, composé des paroisses Rapides, Sabine, DeSoto, Natchitoches, Rivière Rouge, Caddo, Bossier, Winn, Grant, Bienville, Vernon et Webster.

Un Electeur pour le Cinquième District, composé des paroisses Concordia, Caldwell, Franklin, Tensas, Madison, Richland, Ouachita, Jackson, Lincoln, Union, Morehouse, Est Carroll, Ouest Carroll, Claiborne et Catahoula.

Et un Electeur pour le Sixième District, composé des paroisses Acadia, St Landry, Pointe Coupée, Avoyelles, Est Feliciana, Ouest Feliciana, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge, Ste-Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St-Tammany.

2° Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane dans le Cinquante-troisième Congrès des Etats Unis, qui seront élus par les Electeurs qualifiés des deux Districts Congressionnels suivants (desquels districts la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, font partie) pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1893.

Un Représentant du Premier District Congressionnel, composé du Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Plaquemines et St-Bernard.

Un Représentant du Second District Congressionnel, composé du Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix-Septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste et St-Jacques.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et ex-officio officier des retours de la paroisse d'Orléans.
7 oct—7 au 8 nov inc

ASSURANCES.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL,

Nlle-Orléans, 15 juin 1892.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente:			
Sur risques d'incendie		$133,094 46	
Sur risques maritimes		2,507 35	
Sur risques de rivières		1,961 01	
Total			$137,562 82
Moins,—Primes non acquises			40,130 90
			[illegible]
Ajouter: Compte d'intérêt		$2,663 26	
Compte de loyer		$7,580 75—	$11,[illegible]
			[illegible]
Pertes payées:			
Sur risques de feu		$60,688 79	
Sur risques maritimes		313 58	
Sur risques de rivière		206 28	
Pertes totales		$61,207 75	
Primes rendues	$4,773 72		
Réassurances	2,341 86		
Dépenses	18,890 00		
Taxes	9,190 81		
Honoraires d'avocat	240 00		
Compte de courtage	1,703 11—	$37,577 40—	[illegible]
			[illegible]
La Compagnie possède l'actif suivant:			
Billets recevables		$36,044 44	
Billets garantis par hypothèques et collatéraux		17,773 64	
Primes en cours de collection		15,272 93	
Propriétés foncières		174,487 00	
Argent comptant		22,572 56	
Certificats 6 0/0 de ville, (valeur du marché)		23,[illegible] 00	
Actions de banques (valeur du marché)		6,741 00	
Actions d'assurances (valeur du marché)		6,350 50	
Actions de chemins de fer (valeur du marché)		9,577 00	
Actions du La. Jockey Club, (valeur du marché)		2,700 00	
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)		1,500 00	
Bons à primes (valeur du marché)		2,950 00	
Avance sur l'habitation Olivier		6,964 31	
Librairie et meubles de Bureau		5,000 00	
Jugements		600 00	
		$300,758 87	

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
(Signé): PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait et assermenté pardevant moi, en mon bureau, No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15me jour de juin 1892.
JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

E. A. Chauvin,	John M. Baldwin
Aristide Hopkins,	W. H. Bodinger,
Jos. A. Shakspeare,	Jayme Marl,
Henry C. Boucher,	Paul Capdevielle,
E. W. Smith,	J. S. Zacharie,
	A. Xiques.

16juin—1 m

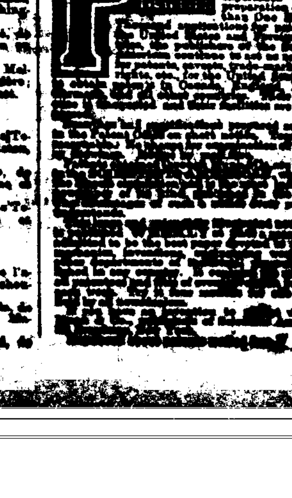

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété sur la rue Joséphine entre Franklin et Liberté rue à [illegible] la rue St-André.

Mme E. Boteah, Veuve etc., versus Mme Veuve Mary Hogan et Edward Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,344—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 novembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre désigné comme lot No 2, dans l'îlet No 256 borné par les rues Liberté (anciennement Ellen), Joséphine, Franklin (anciennement Fulton) et St André (anciennement Canal (Gormley) sur un plan fait par Hugh Grant, voyer, en date du 13me jour de mars 1848, le dit lot mesure 30 pieds de face sur la rue Joséphine sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles et touchant au lot No 1 qui forme l'encoignure des rues Joséphine et Liberté.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 oct—22 29—nov 4 11 18 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin Palmer vs Edward C. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 36,606—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 14 novembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Harmonie, Prytanée, Pleasant et St-Charles, le dit morceau ou portion de terre étant à une distance de soixante-dix pieds de l'encoignure des rues Harmonie et Prytanée et mesure cinquante pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, étant désigné par la lettre B, sur un plan annexé à un acte passé pardevant D. I. Ricardo, ancien notaire en cette ville, le 5 février 1862, étant la même propriété que le dit Palmer a acquis de Mme L. C. D. Hemergue, par acte passé pardevant W. W. Howe, notaire en cette ville, le 24 décembre 1866, enregistré au bureau des transferts, livre 92, folio 194.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
12 oct—12 19 26—nov 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. W. Flanders versus T. B. Cochrane, Mme Margaret Caenasse et Mlle Annie Mettaler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,267—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 novembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mademoiselle Annie Mettaler, défenderesse, à la succession de son père défunt John Mettaler, et particulièrement tous les droits, titres et intérêts de la dite défenderesse sur la propriété ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies y appartenant, situé dans le Faubourg Saulet, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Hercules, maintenant Remparts, Clio et Grand, maintenant Franklin, et désigné comme lot numéro trois, sur un plan portant la date du 23 juillet 1838, dont une copie exacte est annexée à un acte passé pardevant David S. McCoy ex notaire public en cette ville, le 25 novembre 1839; le dit lot mesure vingt-huit pieds de face à la rue Calliope sur cent quatre-vingt-cinq pieds dix pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 oct—21 28—nov 4 11 18 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de grandes propriétés commerciales de valeur, avantageusement situées, commandant de forts loyers.

Offrant de splendides occasions pour un placement sûr et profitable.

Une formant le coin Nord-Est des rues BARONNE ET UNION.

Et les autres portant le numéro municipal 80 rue Baronne.

Dans l'affaire de Delgado & Cie, versus Victor Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 36,971.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 novembre 1892, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre, avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Baronne, Gravier et Carondelet, et désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, sur un plan dressé par T. Wilkinson, le 11me jour de mars 1837. Le lot numéro 1 forme l'encoignure des rues Union et Baronne, et mesure vingt-sept pieds sept pouces de face à la rue Baronne et vingt-six pieds un pouce et quatre lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds de face à la rue Union.

Le lot numéro deux mesure vingt-six pieds de face à la rue Baronne, vingt quatre pieds six pouces et six lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds. Les lots numéros trois et quatre mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Baronne, vingt-quatre pieds six pouces et six lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds.

Le lot numéro cinq mesure vingt-six pieds neuf pouces de face à la rue Union, vingt-huit pieds huit pouces, sur une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds et six lignes sur le côté le plus près de la rue Baronne, et quatre-vingt-un pieds quatre pouces et trois quarts d'une ligne sur le côté opposé.

Aussi un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District, de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Union, Dryades, anciennement Philippa, et Perdido; lequel dit lot de terre est désigné par le numéro deux, annexé à un acte déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire en cette ville, et daté du 24me jour de mars 1853, le dit lot de terre mesure vingt-sept pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent huit pieds cinq lignes sur le côté du lot numéro trois, et cent quatre pieds de profondeur sur le côté du lot numéro un et est borné dans le fond par une allée de quatre pieds trois pouces de largeur, ouvrant sur la rue Union et usage commun avec les dits lots et les autres lots qui font face à la dite allée; le tout du dit mesurement plus ou moins au pied américain et conformément à un plan fait par John Braun, voyer, en date du 9 mars 1882, laquelle dite propriété porte le No municipal 80 rue Baronne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28 oct—28—nov—2 9 16 23 30

Etat de Situation
DE LA
UNION NATIONAL BANK,

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires, le 30 septembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,181,842 48
Surtirages, garantis et non garantis		189,216 60
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, sécurités, etc.		319,607 22
Dû par des agents de réserve approuvés		302,285 11
Dû par d'autres banques nationales		40,[illegible] 68
Dû par des banques d'Etat et banquiers		28,992 78
Maisons de banque, meubles et installations		115,500 00
Dépenses courantes et taxes payées		14,618 41
Primes sur les bonds des Etats Unis		8,500 00
Echanges pour le Comptoir d'Echange	211,921 40	
Billets d'autres banques	10,136 00	
Papier fractionnel courant, nickels, et sous	900 77	
Espèces	64,101 50	
Billets légal tender	51,242 00—	338,702 67
Fonds de rédemption avec le trésorier des Etats Unis, 5 pour cent de circulation		2,250 00
Total		$2,472,154 56

PASSIF.

Fonds capital payé		$600,000 00
Fonds de surplus		125,000 00
Profits non divisés		58,560 33
Billets de banques nationales en circulation		45,000 00
Dividendes non payés		6,017 19
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,082,972 13	
Certificats de demande de dépôt	6,498 00	
Chèques certifiés	100 00	
Dû à d'autres banques nationales	64,004 89	
Dû à des banques d'Etat et banquiers et à des banquiers étrangers	532,796 01—	1,686,277 03
Notes et billets ré-escomptés		36,000 00
Total		$2,472,154 56

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, A. LABARTHE, Caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le susdit exposé est vrai, du mieux de ma connaissance et croyance.
A. LABARTHE, Caissier.
Souscrit et assermenté pardevant moi, ce 5me jour d'octobre, 1892.
N. B. TRIST, Notaire.
Correct—Attesté:
JONAS H. LEVY,
S. CHALARON,
JULES A. BLANC, Directeurs.
7oct—1f.

ANNONCE JUDICIAIRE.

[illegible] Succession de Mme Rudolph Miller.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—MERCREDI 16 novembre 1892, à midi, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] Cour, Division "D," [illegible] dans la succession de Mme Rudolph Miller, décédée No 35,7[illegible], il sera vendu à l'encan:

Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Marigny, [illegible], Solidelle et Joséphine, mesurant 31' 11" 5"' de face à Marigny sur 100 pieds de profondeur. Les améliorations sont connues par le No 286 de la rue Marigny.

Conditions—Comptant. Actes aux frais de l'acquéreur, pardevant J. O. Wenck, notaire. 10 pour cent seront requis au moment de la vente.
11 oct—11 23 30—nov 9 12 16

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Bonnes Propriétés commerciales

—ET DE—

COTTAGES.

Magasin en bois à deux étages,

Nos 209 et 211 Sud Remparts, entre Lafayette et Girod.

—ET—

Cottage double en bois, Nos 330 et 332 rue Calliope, entre Liberté et Howard.

Elise J. Clohecy vs. William P. Clohecy et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 36,117.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 9 Novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, rendu et signé le 30 juin 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° L'excellent emplacement commercial consistant du magasin en bois à deux étages Nos 209 et 211 rue Sud Remparts, Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par Sud Remparts, Dryades, Lafayette et Girod ayant magasin au rez-de-chaussée et 14 chambres dans le fond et au deuxième étage. Le lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 3/4 de face à la rue Sud Remparts sur 95 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles suivant un plan fait par Mondelli, architecte, le 12 mai 1827, déposé en l'étude de G. Pollock, notaire, le 24 mai 1827. C'est à un îlet au-dessus du Marché Poydras et du grand commerce qui y est concentré et sur la ligne d'un grand commerce, les rendant un emplacement qui paiera un bon profit.

2° Le double cottage en bois à un étage, Nos 330 et 332 rue Calliope, ayant 3 chambres, cuisine, citerne de cinq [illegible], dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Clio Liberté et Howard. Le lot de terre mesure au pied américain 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Calliope, même largeur dans le fond, sur 159 pieds 4 pouces et 3 1/4 lignes de profondeur. Dans une localité très peuplée assure une occupation constante et fait un placement sûr.

3° Un cottage en [illegible] dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clio, Erato Prieur et Johnson, d'après un plan fait par A. S. Phelps, voyer du 8 février 1846, déposé en l'étude de M. J. Kerr, ancien notaire, ce mesure 19 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Prieur, sur 100 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur un côté et 95 pieds, 11 pouces plus ou moins de profondeur et de façade à la rue Clio et formant l'encoignure des rues Clio et Prieur.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à 1 et deux ans de crédit par des billets garantis spécialement par hypothèque et lien de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente, jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des dits billets, [illegible] les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1892 en entier du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
8 oct—8 15 22 29—nov 5 9

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie à Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue [illegible].
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée à Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et [illegible].
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 13 Calliope.
54 Remparts à Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Basin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poets et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 [illegible] et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Couvent des Ursulines [illegible]

Chevaux—[illegible]

Coin Washington et Baronne.

JEUDI.

Il sera vendu par le soussigné encanteur, JEUDI, 3 novembre 1892, à 10 heures A. M., à l'écurie coin Baronne et Washington—
25 chevaux, pour selle, buggy et charrue, de Kentucky.
SPERRY J. [illegible], Encanteur. Bureau No 26 rue Royale
1er nov—2t

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE ILET DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Succession d'Alexandre Grille.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No 36 256.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 30 novembre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 19 octobre 1892, pour le compte de la succession ci-dessus la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain îlet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 334 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 14 avril 1870, déposé en bureau d'Adolphe Ducatel, ex-notaire, d'après le plan No 29, Livre de plans No 7, borné par la rue Remparts ou Amour, l'avenue Caffin, les rues St-Claude ou Good-Children et Jourdan, mesurant 291 pieds de face à la rue Remparts et à la rue St-Claude et 336 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Caffin et la rue Jourdan.

L'îlet a 26 lots de terre numérotés de 1 à 26 inclusivement; le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Caffin et de la rue St-Claude, le lot No 8 forme l'encoignure des rues Jourdan et St-Claude le lot No 17 forme l'encoignure des rues Remparts et Jourdan, et le lot No 19 forme l'encoignure de la rue Remparts et de l'avenue Caffin.

Les améliorations qui sont sur les lots Nos 18, 19, 20 et 21 comprennent une résidence avec quatre chambres et galerie devant, écurie, remises, citernes, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur remboursera et assumera le paiement des taxes pour l'année 1892, ci-dessus au prix d'adjudication. Acte de vente pardevant J. R. [illegible], Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.
26 oct—26—nov 2 9 16 23 30

Vente de propriétés améliorées De grande valeur dans le Deuxième District pour effectuer un partage.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 150 rue Commune,—MERCREDI, 9 novembre 1892, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre M, sur un plan d'Arthur de Armas, voyer et ingénieur civil, en date du — mars 1880, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Conti, Bourgogne, Remparts et Bienville, mesurant, conformément au dit plan, 24 pieds 6 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre G, sur le plan plus haut mentionné d'Arthur de Armas, voyer et ingénieur civil, situé dans le même district et îlet que la propriété qui précède plus haut et la touche et mesure, conformément au dit plan, 24 pieds 6 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre R, sur un des plans de Arthur de Armas, voyer, daté le 20 décembre 1879, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Bourgogne et Dauphine, et mesurant conformément au dit dessin en plan, 24 pieds de face et [illegible] à la rue Bourgogne de 67 pieds 1 pouce et 6 lignes, et formant le coin des rues Bienville et Bourgogne.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre C, sur le dessin et plan ci-dessus mentionné de Arthur de Armas, voyer et ingénieur civil, situé dans le même district et îlet que la propriété précédemment décrite, et mesurant, conformément au dit dessin en plan, 27 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Bienville sur 87 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de vente, [illegible] 5 0/0 d'honoraires d'avocat [illegible] les actes de vente. Les acquéreurs devront rembourser les taxes de ville pour 1892 et assumer le paiement des taxes d'Etat de 1892 en entier du prix de leurs enchères et rembourser les primes d'assurance et devront faire un dépôt de 10 0/0 du montant de leur adjudication pour lier la vente.

Les actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.
29 oct—23—nov 2 à vente

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur améliorée dans le premier district.

Succession de Veuve E. P. Boutté.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 31,256.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau, No 155 rue de la Commune—MERCREDI 9 novembre 1892 à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 septembre 1892, amendant un ordre rendu et signé le 15 septembre 1892, dans la succession ci-dessus mentionnée la propriété ci-après, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 18, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Palmyre, Miro et Gasquet, mesurant 27 pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de 116 pieds 1 pouce, formant l'encoignure des rues Galvez et Palmyre.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 19 dans le même îlet et district, que la propriété décrite ci-dessus, contigu à l'autre et mesurant 27 pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de 116 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant James Simon, N. P., aux frais des acquéreurs.
3 sep—3 [illegible] 19 26—nov 2

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

NANTISSEMENT DE CHOIX DEUXIÈME DISTRICT,

Les Trois Bâtisses en Briques 45, 47, 49 RUE BOURBON,

Coin Sud-Ouest de Bienville.

Accessible au Grand Boulevard de la rue du Canal et du Commerce au Détail.

Rapportant un loyer de $1,800 par an.

Partage pour Division d'Intérêt dans l'Affaire de

Mme Léonide May Conna vs James Rea et als.

No 36,698—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Mercredi, 30 Novembre.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, Encanteur, Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI, 30 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu et conformément à un jugement rendu le 18 octobre 1892 et signé le 25 octobre 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° La bâtisse en briques à trois étages, No 45 rue Bourbon, entre Douane et Bienville, (l'îlet borné par la rue Dauphine) sous divisée en un magasin en bas et résidence en haut, la dernière contenant à peu près 8 chambres, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1893 à raison de $50 par mois; le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Bourbon sur 60 pieds de profondeur.

2° La bâtisse en briques à trois étages dans le même îlet et attenant à la propriété ci-dessus et connue comme No 47 rue Bourbon, sous-divisée en un magasin en bas et résidence en haut, la dernière contenant à peu près 8 chambres louée à bail jusqu'au 30 septembre 1893, à raison de $50 par mois; le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Bourbon sur 60 pieds de profondeur.

3. La bâtisse en briques à trois étages dans le même îlet et attenant à la propriété ci-dessus et connue comme No 49 rue Bourbon, formant l'encoignure Bienville, sous-divisée en un magasin en bas et résidence en haut, la dernière contenant à peu près huit chambres, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1893 à raison de $50 par mois; le terrain mesure 30 pieds de profondeur et 60 pieds de face à la rue Bourbon [illegible]. Les ventes sont assujetties aux dits baux. [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste s'il y en a à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs à raison de 7 0/0 d'intérêt et par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque et privilège de vendeur, assurance, honoraires d'avocats et toutes les clauses usuelles de garantie. Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Omer Villeré, notaire.
26 oct—26 27 30—nov 2 9 12 16 19 20 23 à date.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. B. [illegible].

No 33,818—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 25 rue Carondelet—MERCREDI, 16 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. A. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus, le 7 octobre 1892, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, [illegible] Johnson. Le lot mesure 30 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Prieur, sur [illegible] de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—[illegible]

[illegible]

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de la Louisiane, [illegible]

Au dit jour de la vente, je vendrai telles portions de la dite propriété [illegible]

Bill No 911—Chopsky M. J. 9 rue St-Louis—Taxe district d'assessment, îlet 27 [illegible]
Montant du bill... $40 40
Bill No 946—Consolidated Rice Co., 31 rue Peters—Cinq district d'assessment, îlet 6, marchandises, $15,000.
Montant du bill... $300 00
Bill No 1,071—Denis Henry, 42 rue Bienville—Cinq district d'assessment, îlet 126, meubles, etc, $1,500.
Montant du bill... $30 30
Bill No 916—Lonsdale & Co., 27 rue Conti—Cinq district d'assessment, îlet 28, marchandises, etc, $10,000.
Montant du bill... $203 00
C. H. SCHENCK, Trésorier.
26oct—10t

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

70 Actions de la Louisiana Electric Light Company.

SUCCESSION JOHN HENRY.

No 34 645—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune—MERCREDI, 2 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 octobre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus, les valeurs ci-après décrites, à savoir:

Soixante-dix (70) actions du fonds capital de la Louisiana Electric Light Company de la Nouvelle-Orléans, Lne.

Conditions—Comptant avant le transfert.
19 oct—19 23 26 30 à date

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
Memphis and Kansas City Fast Train 10:20am	Memphis and Kansas City Fast Train 5:00pm
Vicksburg Ex. 5 35 pm	Vicksburg Ex. 8:30 am
Baton Rouge accommodation 10:00 am	Baton Rouge accommodation 3:40pm
LOUISVILLE AND NASHVILLE	
No 3 Fast Ex. 7:45 am	No 6 Fast Mail 7:45am
No 7 Coast Acc. 9:00 am	No 4 Fast Ex. 10:50 am
No 1 Lim. Ex. 4:45 pm	No 8 Coast Acc. 3:45 pm
No 5 Fast Mail 7:15pm	No 2 Lim. Ex. 8:00 pm
Exc. dimanche 9:45pm	Exc. dimanche 7:55am
ILLINOIS CENTRAL.	
No 1, Fast Mail 8:10am	No 2, Fast Mail 8:00pm
No 3 Chic. Lim 8:00pm	No 4 Chic. Lim 11:30am
No 35, Local Mail and Express 7:00pm	No 36 Local Mail and Express 7:00am
TEXAS AND PACIFIC.	
Calif'nia Ex. 7:00 pm	Calif'nia Ex. 8:15 am
Ft Worth, Hot Sp'gs & St. L. Ex. 6:50am	Ft Worth, Hot Sp'gs & St-Louis 6:00pm
Local 10:05am	Local 3:50pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
Mexico 7:05pm	Mexico 8:15am
California Ex. 10:55am	California Ex. 5:00pm
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Limited 3:20 pm	No 2 Limited 5 00pm
No 5 N. Y. & Wash. Lim. 3:00 am	No 6 N. Y. & Wash. Lim. 9:00 pm
No 3 Accom. 10:00 am	No 4 Accom. 3:40pm
EAST LOUISIANA RAILROAD.	
Dimanche.	
No 9 7:00 pm	No 10 8:00 am
Tous les jours, le dimanche excepté.	
No 7 9:30 am	No 8 4:00 pm
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-la-Hache 9:30 am	Pte-la-Hache 7:00am
" 4:15 pm	" 5:00pm
Shell Beach 9:30 am	Shell Beach 7:00am
" 4:15 pm	" 5:00pm
Dimanche.	
Pte-la-Hache 9:30 am	Pte-la-Hache 7:15 am
" 7:00pm	" 4:00pm
Shell Beach 9:30 am	Shell Beach 8:00 am
" 7:00pm	" 7:15 am
	" 5:40pm
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.	
Tous les jours.	
Alger 8:00 am	Alger 4:30 pm
Tous les jours excepté le dimanche.	
Alger 3:45 pm	Alger 8:00 am
Dimanche seulement.	
Alger 7:05 pm	Alger 8:00 am

Nouvelles Maritimes.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

SOUCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

INFORMATION SIGNAL.

A red pennant hoisted alone indicates that the local observer has information regarding a storm of limited area but dangerous for vessels about to sail for certain points; this information will be furnished upon application.

NIGHT SIGNALS.

Red light: Easterly winds. White light above a Red light: Westerly winds.

[814.] Florida.—St. Johns river.—Little Marsh island channel.—Front range light re-established.—Little Marsh Island Channel front range post light, No. 6, on the edge of the marsh at the west side of mouth of Clapboard creek, St. Johns river, Florida, has been rebuilt, and the usual "fixed red" tubular-lantern light has been re-established.
[See Notice to Mariners, No 35 (669) of 1892.
[N. M. 41, 1892.]
[Notice to Mariners, No. 39, Lighthouse Board, Washington, 1892.]
COAST SURVEY CHARTS:
No 162.
U. S. Lighthouse Board List of Lights on the Atlantic and Gulf Coasts, 1892, No. 697, page 94.
Atlantic Local Coast Pilot, Subdivision 21, page 64.

[815.] Florida.—Indian river.—Alteration in lights.—On or about September 30, 1892, the following changes will be made in the post lights in Indian river, Florida:
Coconut Island post light, No. 32, a "fixed red" tubular-lantern light, will be discontinued.
South Narrows post light, No 34, will be changed to No. 32.
Tahiti post light, No. 34, a "fixed red" tubular-lantern light, on a cluster of three piles, with a red daymark, will be established at the south end of the canal in Hobe sound, opposite Tahiti.
[N. M. 41, 1892.]
[Notice to Mariners, No. 38, Lighthouse Board, Washington, 1892.]
COAST SURVEY CHARTS:
No. 163.
U. S. Lighthouse Board List of Lights on the Atlantic and Gulf Coasts, 1892, Nos. 714 and 715, page 106.
Atlantic Local Coast Pilot, Subdivision 21, page 69.
By order of the Bureau of Navigation:
(RICHARDSON CLOVER,
Lieut.-Comdr., U. S. N., Hydrographer

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (Time-Ball) réglé par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien) qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

New Chart of the West Indies.

The United States Hydrographic Office has just issued a chart of the West Indies, including the Gulf of Mexico, the Caribbean Sea and adjacent coasts of the mainland, which will be highly appreciated by ship-captains navigating these waters. The new chart embodies the results of the most recent surveys, together with the latest information from reliable sources, and has been published by the Hydrographer with the special object of furnishing, clearly and graphically, just such information as is required by navigators. This is the first chart, covering both the Gulf of Mexico and the Caribbean Sea, that has been issued in a single sheet; and while [illegible]

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;
Un Bulletin Maritime;
Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73.....CHARTRES.....73

L'Abeille de la N[illegible]
Bureaux: 73[illegible]
NOUVELLE[illegible]
MERCREDI, 2 N[illegible]

VAPE[illegible]
Mandeville, [illegible]
LE STEAMER N[illegible]
Commençant le 4[illegible]
Quittera MILNEBURG au Dépôt du chemin de [illegible]
MARDIS, à l'arrivée du [illegible]
JEUDIS [illegible]
SAMEDIS (Mandeville et [illegible]
Retournant, quittera [illegible]
LUNDIS [illegible]
MERCREDIS [illegible]
VENDREDIS [illegible]
L'eau et le temps [illegible]
TOUS LES DIMANCHES [illegible]
Fret reçu tous les [illegible] du for Louisville & Nashville [illegible] Girod.
W. G. COYLE [illegible]
1er mai—

COMPAGNIE [illegible]
TRANSAT[illegible]
Entre New-York [illegible]
Les magnifiques navires [illegible] pour le continent (cabines [illegible]) et lumières électriques [illegible] 12 de la rivière du Nord [illegible] Street, tous les samedis
LA TOURAINE, Frangeul [illegible]
LA GASCOGNE, Santelli [illegible]
LA BRETAGNE, Collier, [illegible]
Prix du passage [illegible]
Vin compris dans [illegible]
Première cabine [illegible] et au dessus, selon [illegible]
Deuxième classe [illegible]
Entrepont, $24 50, avec [illegible] rieur comprenant vin, [illegible]
Billets, aller et retour [illegible]
EMMANUEL [illegible]
Agent
A. MOULTON, 19 rue du Camp. —Ou à [illegible]
LIGNE CROM[illegible]
POUR NEW YORK [illegible]
Cette ligne se compose de [illegible]
KNICKERBOCKER, [illegible]
LOUISIANA, [illegible]
Partant mardi, 1er [illegible]
Le steamer LOUISIANA [illegible]
Partira de son quai au pied [illegible]
ASSURANCE PAR CETTE [illegible]
Passage—Cabine [illegible]
Entrepont [illegible]
Cette ligne prend du fret [illegible] sements pour Liverpool [illegible]
Pour fret ou passage [illegible]
ALFRED [illegible]
4 mai—1 an Rue [illegible]

CHEMINS [illegible]
[illegible] du Sud de la [illegible] du Texas et de la [illegible]
Southern Pacific Co. [illegible] partant du dépôt à la [illegible]
Départ de la N Orléans [illegible]
San Antonio [illegible]
Express 8:15 a m [illegible]
California Ex. [illegible]
press, daily 5 00 p m [illegible]
Chars-dortoirs entre New [illegible] par l'Atlantic and Pacific [illegible]
J. KRUTTSCHNITT [illegible]
J. G. SCHRIEVER [illegible]
W. C. WATSON [illegible]
1er fév—1an

QUEEN & CRESCENT [illegible]
CINCINNATI [illegible]
Ligne la plus courte de [illegible] velle-Orléans et [illegible]
Temps pour Cincinn[illegible]
Temps pour New Y[illegible]
VESTIBULE [illegible]
Port de la N. Orléans 7 30 [illegible]
Arrive à Meridian 8 50 [illegible]
Arrive à Akron 11 25 [illegible]
Arrive à Birmingham 1 25 [illegible]
Arrive à Attala 4 00 [illegible]
Arrive à Chattanooga 6 40 [illegible]
Arrive à Burgin 2 30 [illegible]
Arrive à Lexington 3 30 [illegible]
Arrive à Cincinnati 5 30 [illegible]
La seule ligne ayant des [illegible]
D. G. EDWARDS
Gen'l Pass. Agent,
Cincinnati, O.
2 mars—

PAT[illegible]
For information and free [illegible] MUNN & CO. [illegible] Oldest bureau for securing [illegible] Every patent taken out by [illegible] the public by a notice given [illegible]
Scientific [illegible]
Largest circulation of any [illegible] world. Splendidly illustrated [illegible] man should be without it [illegible] year: $1.50 six months [illegible] 361 Broadway, N[illegible]

JOURNAUX FR[illegible]

Dépositaires [illegible]
L. DERMIGNY
126 W. 25th Street, N[illegible]
Envois par la Poste dans [illegible]
DEMANDEZ LA [illegible]
Conditions spéciales [illegible]

FEUILLE[illegible]
No 31. Commencé le [illegible]
LA MARCHA[illegible]
—DES—
QUATRE SAI[illegible]
—PAR—
M. MORPH[illegible]
DEUXIEME PA[illegible]
LA DUCHESSE DE V[illegible]
XI
LA VRAIE FILLE [illegible]
(Suite.)

Maria exaspérée [illegible] par un soufflet. On l'ap[illegible] de. De quoi se mêlait [illegible] Reine? Est-ce que c'était [illegible] enfants ce que disaient ces [illegible] Et la petite détenue [illegible] rant, disant à Marie:
—Oh! tu verras... tu [illegible] revengeras!...
Il fallait pourtant écrire [illegible] velle à ses parents. La [illegible] une longue lettre pleine de [illegible] et de regrets, qu'elle [illegible] voyer seulement trois mots [illegible]
Et elle attendit!
Entre temps, elle [illegible] trouvée curiosité. L'une [illegible] gnes de détention avait [illegible] Elle voulut connaître tous [illegible] cette affaire....
L'autre lui raconta son [illegible] toire, lui assurant que [illegible] bien passé et le [illegible]